

Violences sexuelles et sexistes, harcèlement sexuel au travail...

L'Éducation nationale doit prendre ses responsabilités !

- ◆ 73% des personnels de l'Éducation nationale sont des femmes
- ◆ Une femme sur trois est victime de harcèlement sexuel au travail au cours de sa vie
- ◆ Toutes les six minutes, une femme subit un viol ou une tentative de viol

À l'heure de la lutte contre les féminicides et alors que les Violences Sexistes et Sexuelles sont dénoncées dans tous les domaines de la société, le ministère de l'Éducation nationale ne doit plus se soustraire à ses responsabilités. Il est directement responsable de la santé et de la sécurité des personnels qui travaillent dans son administration. La mise en œuvre d'une véritable politique de lutte contre les violences faites aux femmes, comme l'exigent les textes réglementaires (Accord Égalité et circulaire du 9 mars 2018), reste trop lente et trop hétérogène selon les académies et les universités.

Trop souvent, nos organisations syndicales (FSU, CGT éducation, SUD éducation) sont sollicitées par des collègues enseignantes, AED, CPE, infirmières... qui ont subi ou qui subissent des actes sexistes mais aussi des agressions sexuelles dans le cadre du travail. Dans la plupart des cas, les collègues qui les dénoncent n'obtiennent ni réponse, ni protection de leur hiérarchie. Par son inaction et son silence, l'Éducation nationale garantit l'omerta et l'impunité aux agresseurs. Les procédures prévues par l'accord Égalité et la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction Publique sont rarement appliquées dans l'Éducation nationale. Dans les académies, les personnels élus « référent-e Axe 5 » peinent à être formé-es et ne bénéficient toujours pas des moyens alloués. Sans cellule d'écoute dédiée, les victimes sont encore reçues par des supérieurs hiérarchiques et DRH.



Le plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes attribue un rôle prépondérant aux personnels médico-sociaux pour accompagner les victimes. Pourtant il y a une pénurie d'Assistant-es sociales et de médecin de prévention (un médecin de prévention pour vingt-mille agent-es), mais aussi des suppressions de postes toujours plus importantes chez les personnels administratifs, sociaux et de santé. L'Éducation nationale ne se donne pas les moyens de lutter sérieusement contre les violences faites aux femmes. Son inaction conduit les victimes à avoir recours à des arrêts maladie ou à demander leur mutation afin de ne plus côtoyer leur agresseur, d'autres finissent par quitter l'Éducation nationale. Il est nécessaire et urgent de libérer la parole des victimes pour briser ce mécanisme d'oppression des femmes, qui les maintient dans une situation qui produit des inégalités au travail : salaires moins élevés que leurs collègues masculins, temps incomplets imposés dans les métiers majoritairement occupés par des femmes, recours au temps partiel plus fréquent afin d'assumer davantage de travail dans la sphère domestique, pensions plus faibles...



Nous exigeons :

- ◆ Une véritable campagne de prévention nationale et la mise en œuvre immédiate de cellule d'écoute dans toutes les académies
- ◆ Des campagnes de sensibilisation et de formation pour tous les personnels
- ◆ La nomination d'un·e référent·e- Égalité Femme/Homme coté administration à temps plein pour chaque académie et chaque département
- ◆ La diffusion du guide de procédure disciplinaire en cas de signalement à tous les personnels encadrants
- ◆ Des mesures effectives de protection des victimes avec une protection fonctionnelle renforcée et des mesures conservatoires
- ◆ Des procédures disciplinaires en vue de sanctionner les agresseurs soient engagées indépendamment de plaintes pénales, comme le prévoit la loi